

**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

**D\_2025\_04\_34**

Date de convocation du conseil : 28 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 26

Absents excusés :

M. HERBRETEAU Bernard a donné pouvoir à M. ELUERD Roland  
Mme HUGUET Myriam a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques  
M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Location de la Licence IV communale

Secrétaire de séance : Madame CHARRANNAT Corinne

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal que suite à la délibération n° D2025\_03\_14 du 5 mars 2025, la translation de la licence IV vers la Halle de la Tude sise au 10 rue du Canal à Montmoreau avait été décidée par le conseil municipal qui, en outre, avait consenti à sa location au profit de l'Etablissement « Au Vin d'Abord » et fixé le tarif mensuel à 50 €.

Les futurs preneurs ont sollicité un abaissement de ce coût de location afin qu'il soit fixé à 40 € par mois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE de fixer le tarif de location de la Licence IV à 40 € mensuels**

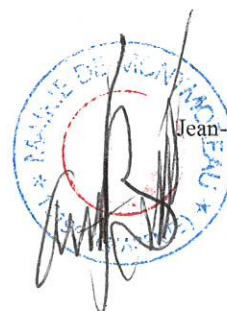
**FIXE la durée de la convention de mise à disposition de ladite Licence IV à un an.**

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 02/04/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 04/04/2025.



Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN